RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Etterbeek

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12740

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de Wavre 637B

Objet de la demande : régulariser la modification de la volumétrie en intérieur d'îlot, la démolition d'un atelier et le réaménagement de 42 emplacements de parking (27 couverts et 15 à l'air libre)

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :
PRAS : zones d'habitation, espaces structurants

PPAS : BLOC 600 : partie de l'ilot 600 longeant la chaussee de Wavre, l'avenue Eudore Pirmez, les rues de Chambery et rue Philippe Baucq

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogation à l'article B.1.5. (zone de parking) du PPAS du bloc 600

L'enquête publique se déroule du 16/11/2026 au 30/11/2026.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 15 décembre 2026, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- en ligne : https://openpermits.brussels/

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (**urbanisme@etterbeek.brussels**) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 30/11/2026** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

A Etterbeek, le 09/11/2026

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.